

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2017 A 18H**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 avril 2017 à 18H00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON  
Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX  
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ  
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY

**Conseillères absentes excusées :** Carine BRODIN, Ghislaine DUBIEN**Conseiller absent :** Paul PERRIN,**Conseiller suppléant ayant voix délibérantes :** José MONRUFFET**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS**Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire  
DELIBERATION N°20170404-02*****Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président***

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 prévoit la prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels, initié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, dite loi « Sauvadet ». Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détermine, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement. Lorsqu'il prévoit l'organisation d'un recrutement réservé sans concours, le programme pluriannuel définit, outre le nombre d'emplois ouverts, les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés, lesquelles prennent notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emploi d'accueil.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doit être soumis préalablement à l'avis du Comité Technique.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** le décret n°2016-1123 du 14 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 09 janvier 2017 ;

**Considérant** les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir, au titre du dispositif de sélection professionnelle, le poste suivant :

Année de recrutement	Cadre d'emplois	Grade	Nombre emplois ouverts
2016			
2017	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur territorial	1
2018			

**Prend l'engagement** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice correspondant.

**Autorise** le Président à procéder à l'information individualisée de l'agent contractuel employé par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

TOTAL VOTANTS : 56 =      Conseillers Présents 51 +      Représentés 5 -      0 Non participation  
**TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :** 56 =      **Pour : 56**      **Contre : 0**  
**Abstention : 0**



*Pour ampliation certifiée conforme,*  
**Le Président,**

**Tony BERNARD**